

Budget 2018 : répondre aux besoins d'aujourd'hui, préparer l'avenir

Le Conseil municipal a adopté, le 21 février dernier, le budget de la Ville pour 2018. Les efforts menés depuis 2014 pour réduire les dépenses de fonctionnement portent leurs fruits et permettent à la collectivité de programmer des investissements à hauteur de 4 millions d'euros cette année (hors remboursement des emprunts).

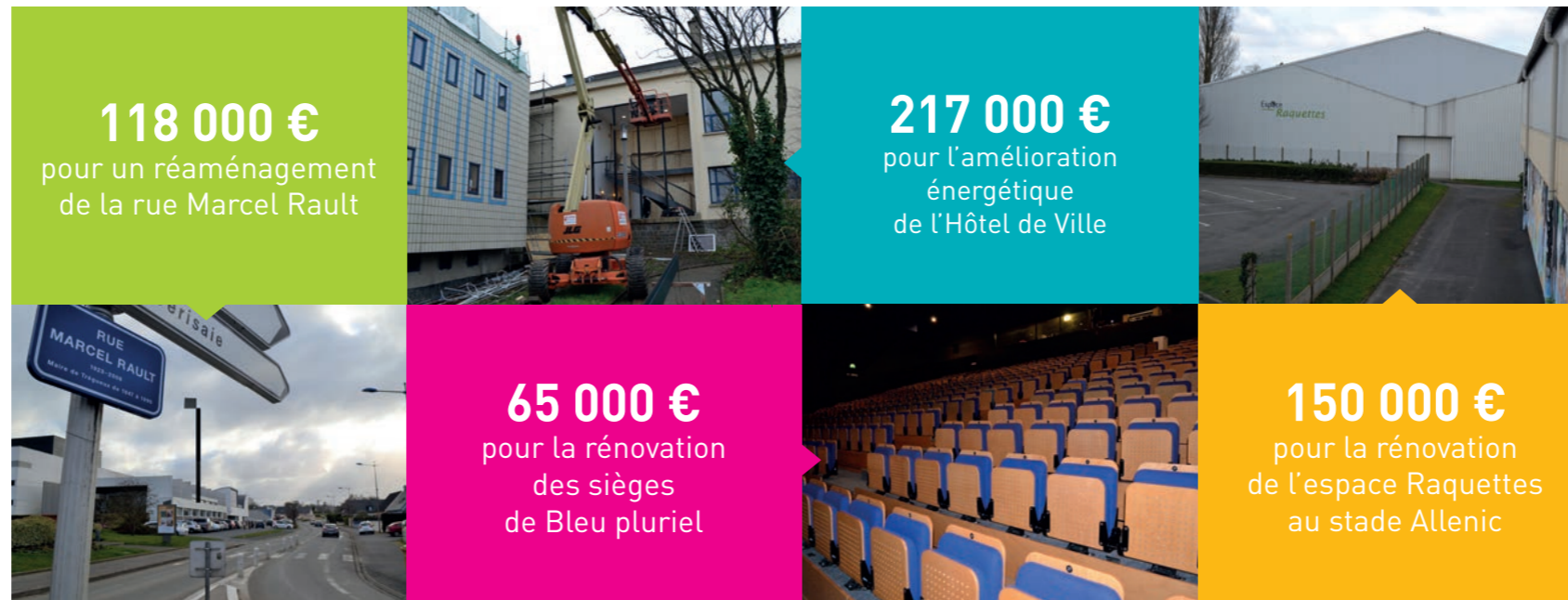
Transferts de compétences et de charges, contribution au redressement des finances de l'État, réorganisation territoriale... : depuis quelques années, les collectivités locales sont au cœur des réformes gouvernementales. Dernièrement, le Parlement a adopté de nouvelles mesures pour renforcer le contrôle des budgets locaux. « Dans ce contexte, l'élaboration du budget municipal est devenue un exercice délicat, où nos marges de manœuvre sont très réduites. La dotation que l'État verse à la commune pour l'année 2018, est toujours inférieure de 537 000€ à celle que nous percevions jusqu'en 2013 », explique Philippe Simon, Maire-adjoint aux finances et à l'administration générale.

Malgré ces nouvelles contraintes, la Ville de Tréguex est dans une situation globalement satisfaisante. Elle est parvenue à stabiliser ses dépenses de fonctionnement au niveau de 2014, alors qu'elle a dû faire face, au même moment, à des dépenses contraintes de plus en plus nombreuses (instruction des autorisations d'urbanisme, dégel du point d'indice, fin des contrats aidés, PACS en mairie...). Les budgets de certains services municipaux ont donc été diminués, en veillant toutefois à préserver la qualité et la proximité des services rendus au public. Les associations ont également contribué à ce plan de réduction, en acceptant de revoir à la baisse certaines subventions. Finalement, ces efforts ont permis de préserver les ressources nécessaires aux investissements.

ENTRETIEN ET METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE MUNICIPAL

A la lecture du budget 2018, l'entretien et la mise en valeur du patrimoine municipal apparaît comme une priorité. « C'est un principe de bonne gestion et de bon sens que de préserver son patrimoine, qu'il soit bâti ou naturel. La voirie, les bâtiments publics et les espaces verts doivent donc être entretenus et améliorés régulièrement. Retarder ces dépenses finirait par nous coûter plus cher et ne répondrait pas aux attentes des habitants », justifie Philippe Simon.

Du côté des bâtiments publics, plusieurs chantiers pluriannuels débuteront ou se poursuivront en 2018 : amélioration énergétique de l'Hôtel de Ville (217 000€), troisième tranche des travaux de rénovation de l'Église St-Pierre (159 000€), lancement des



travaux de requalification du quartier Charcot-Pradal avec effacement des réseaux (323 000€)... Les équipements sportifs ne seront pas oubliés puisque qu'une sur-toiture sera installée à l'espace Raquettes au Stade André Allenic (150 000€) et le local de l'AST pétanque sera agrandi (40 000€). La Ville va également entreprendre une rénovation progressive de la salle polyvalente du centre-ville, en commençant par la réfection des vestiaires et des tracés (44 000€). Par ailleurs, afin d'améliorer le confort des spectateurs, une rénovation de tous les sièges est prévue à Bleu pluriel (65 000€).

Concernant la voirie, les travaux les plus emblématiques concerneront la rue Marcel Rault (118 000€) et la rue de Quéré (27 000€). Un nouveau diagnostic de la voirie sera aussi réalisé au cours de prochains mois (10 000€), le dernier datant d'une dizaine d'années. Cette étude permettra de mesurer l'usure des infrastructures et de se faire une idée plus précise des déplacements des Tréguexiens.

Enfin, le plan de remaniement des espaces verts, lancé il y a un peu plus d'un an, se prolongera tout au long de l'année, dans le but de réduire les coûts d'entretien et améliorer l'esthétique de ces espaces (30 000€).

LE NUMÉRIQUE S'INVITE DANS LES ÉCOLES

Cette année encore, l'enfance-jeunesse-éducation apparaît en bonne place dans le budget 2018. Le principal investissement prévu sur ce sujet concerne la construction d'un nouveau bâtiment à l'école du Créac'h (coût total : 665 000 €) Il accueillera une salle de restauration et un espace dédié aux

activités périscolaires (lire dossier du Mensuel de février).

Pour transporter les enfants dans des conditions optimales de sécurité et de confort, le car scolaire sera également remplacé dans les mois à venir (90 000€).

Mais l'action municipale ne s'arrête pas aux portes des établissements. En collaboration avec les enseignants, la Ville équipe progressivement les salles de classe de « tableaux numériques », composés d'un tableau blanc interactif et d'un vidéoprojecteur. Leur principal intérêt est de capter plus longuement l'attention et l'intérêt des enfants, pour un apprentissage plus efficace et ludique. Deux nouvelles classes seront équipées cette année (3 000€).

PRÉPARER L'AVENIR

Le budget 2018 laisse enfin apparaître les premiers jalons de projets futurs. « Nous avons le souci de répondre aux investissements nécessaires aujourd'hui, tout en préparant les investissements de demain. Il est important de pouvoir se projeter sur le long-terme », précise Philippe Simon.

C'est en ce sens que la Ville a décidé de se constituer des réserves foncières, en 2018. Plusieurs terrains seront donc acquis, pour des projets d'équipement et d'habitat futurs (820 000€).

Par ailleurs, les études d'aménagement initiées en 2017 seront poursuivies pour le lancement du nouveau lotissement communal « Le Domaine des sculpteurs », dans le secteur de la rue de Verdun (41 000€). Idéalement situé, ce nouveau lotissement s'avère nécessaire pour répondre aux demandes toujours plus nombreuses de terrains à bâtir. Ce projet permettra par ailleurs à la Ville de construire de nouveaux logements sociaux et ainsi se rapprocher des objectifs fixés par la loi.

10
millions d'€
pour le budget
de fonctionnement

5,7
millions d'€
pour le budget
d'investissement

358 260€
de subventions aux
associations

0 %
d'augmentation des taux
d'imposition municipaux,
pour la cinquième année consécutive

614€
par habitant
c'est l'encours de la dette municipale
au 31/12/2017

« NOUS N'AUGMENTERONS PAS LES TAUX D'IMPOSITION »



2 questions
à Philippe Simon,
Maire-adjoint
aux finances

LES IMPÔTS LOCAUX VONT-ILS AUGMENTER À TRÉGUEUX, EN 2018 ?

Comme nous y sommes engagés dans

notre programme, nous n'augmenterons pas les taux d'imposition durant le mandat. Cela étant, l'élargissement de l'Agglomération, qui est passée de 14 à 32 communes, a entraîné une hausse des taux intercommunaux des taxes foncière et d'habitation. Mais, en vertu du pacte intercommunal de solidarité financière, les taux communaux ont été baissés concomitamment, afin que l'impact soit nul pour le contribuable. Par ailleurs, lorsqu'il est question de taxes locales, il faut souligner que les classements entre les communes – qui sont régulièrement publiés dans les journaux locaux – ne tiennent pas compte des abattements pratiqués par quelques villes, comme Tréguex. Rappelons que tous les contribuables tréguexiens bénéficient d'un abattement sur la valeur locative de l'habitation, se traduisant en moyenne par une « économie » d'environ 126 € sur la taxe d'habitation.

DERNIÈREMENT, ON ENTEND BEAUCOUP PARLER D'UNE « SUPPRESSION » DE LA TAXE D'HABITATION. QU'EN SERA-T-IL RÉELLEMENT ?

Il ne s'agit pas d'une suppression, mais d'un dégrèvement de la taxe d'habitation, c'est-à-dire que le contribuable restera assujéti et que c'est l'État qui paiera l'impôt à sa place.

Par ailleurs, il s'agit d'un dégrèvement progressif, c'est-à-dire que les contribuables qui remplissent les critères pour bénéficier du dégrèvement, paieront quand même 70 % du montant de la taxe d'habitation en 2018, puis 35 % en 2019, et enfin 0 % en 2020.

Les communes ne devraient donc pas perdre de ressources jusqu'en 2020, mais qu'en sera-t-il après ? On parle de la suppression totale de la taxe d'habitation, mais, y aura-t-il un nouvel impôt à la place ? Sur quelles bases sera-t-il calculé ?

POUR EN SAVOIR PLUS

Vous souhaitez en savoir plus sur l'élaboration du budget municipal ou avoir accès aux documents budgétaires (rapport du débat d'orientations budgétaires, compte administratif 2017, budget primitif 2018...) ? Alors, rendez-vous sur le site internet de la Ville : www.tregueux.org. Dans la colonne de gauche, choisir l'onglet « Budget » pour avoir accès au menu complet et aux documents librement téléchargeables. Pour toute question sur le budget de Tréguex, vous pouvez écrire à mairie@ville-tregueux.fr.